Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20230509-23-121-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

DÉLIBERATION 23-121

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 mai 2023

Date de la convocation : 2 mai 2023
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Bernard ROQUEPLAN, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, M. Patrick CURTAUD à Mme Sophie PORNET, Mme Florence DAVID à Denis PEILLOT, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, Mme Anny GELAS à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, Mme Maryline SILVESTRE à M. Lévon SAKOUNTS.

Absent suppléé : M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : M. Philippe MARION

OBJET : **COHESION SOCIALE** – Subvention à l'association OSJ pour l'activité Trait d'Union

Rapporteur : Philippe MARION

NOTE DE SYNTHÈSE

L'activité Trait d'Union portée par l'association OSJ, intervient dans le cadre de séparations difficiles et veille à l'intérêt des enfants dans les procédures de divorces.

Cette activité se caractérise par :

- Un espace de rencontre médiatisé entre un parent et son enfant dans un lieu neutre ou sur le lieu d'exercice du droit de visite.

- Une médiation familiale effectuée par une médiatrice lors du divorce ou de séparation de parents et lors de conflits intergénérationnels.

Par délibération du 22 mars 2022, Vienne Condrieu Agglomération avait conclu une convention avec l'association OSJ, pour l'activité de Trait d'Union, pour une durée d'un an.

Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2022, il est proposé de réaffirmer le soutien de Vienne Condrieu Agglomération, à l'activité de cette association par le versement d'une subvention d'un montant de 20 000€ pour l'année 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission cohésion sociale du 06 avril 2023,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'OSJ pour l'activité de Trait d'Union, au titre de l'année 2023, d'un montant de 20 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 15/05/2023

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services
Virginie PAQUIEN

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat